



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Progresser dans la
connaissance des entreprises
de l'économie bleue.**

Secrétariat général de la mer



PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contexte

Secrétariat général de la mer



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Commission Européenne définit l'économie bleue comme « l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes , y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement ».

Depuis 2012, un soutien de la Commission est apporté au développement de l'économie bleue identifiée comme sources potentielles de revenus et d'emplois notamment dans les secteurs durables (mobilisation des potentiels des océans, des mers, des côtes en faveur de l'emploi et de la croissance pour des activités comme la pêche, le tourisme côtier, les énergies marines et les biotechnologies marines).



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En mai 2021, la Commission européenne a publié une communication « *relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'union européenne : transformer l'économie bleue de l'union européenne pour assurer un avenir durable* ». Ce document établit un programme détaillé visant à :

- actualiser le cadre stratégique de l'ensemble des politiques maritimes européennes pour les aligner sur les objectifs de neutralité climatique et de pollution zéro du pacte vert (*green deal*) ;
- inscrire les politiques maritimes dans le cadre du plan de relance pour l'Europe visant à stimuler la transition écologique et à rendre l'économie européenne plus équitable, résiliente et durable.

La Commission a appelé les Etats membres à traduire au niveau national les orientations de cette nouvelle stratégie et, dans ce cadre, a procédé en mai 2022 à la création d'un observatoire sur l'économie bleue en Europe.



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En mars 2022, le Comité interministériel de la mer (Cimer) a acté une mesure favorisant le développement des « capacités d’observation de l’économie bleue, en phase avec les outils développés par la commission européenne ».

Cette mesure vise en priorité à permettre de mieux évaluer le poids socio-économique des filières de l’économie bleue sur le territoire et d’apprécier leur retombées socio-économiques mais aussi d’analyser les enjeux et leur développement potentiel.

Le Cimer a chargé le Secrétariat général de la mer, service relevant du Premier ministre, d’animer les travaux interministériels pour sa mise en œuvre.



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En décembre 2023, le dernier Cimer a validé la poursuite de ces travaux sous le co pilotage du Secrétariat général de la mer et du Secrétariat d'Etat chargé de la mer.

Deux actions ont été retenues :

- **La demande auprès du CNIS d'une enquête nationale de filière dans le cadre de son programme moyen terme**
- **Le lancement d'une étude, sur la base des résultats d'une mission d'inspection inter-administration, de la mise en place d'un compte satellite et de la faisabilité d'un observatoire de l'économie bleue.**

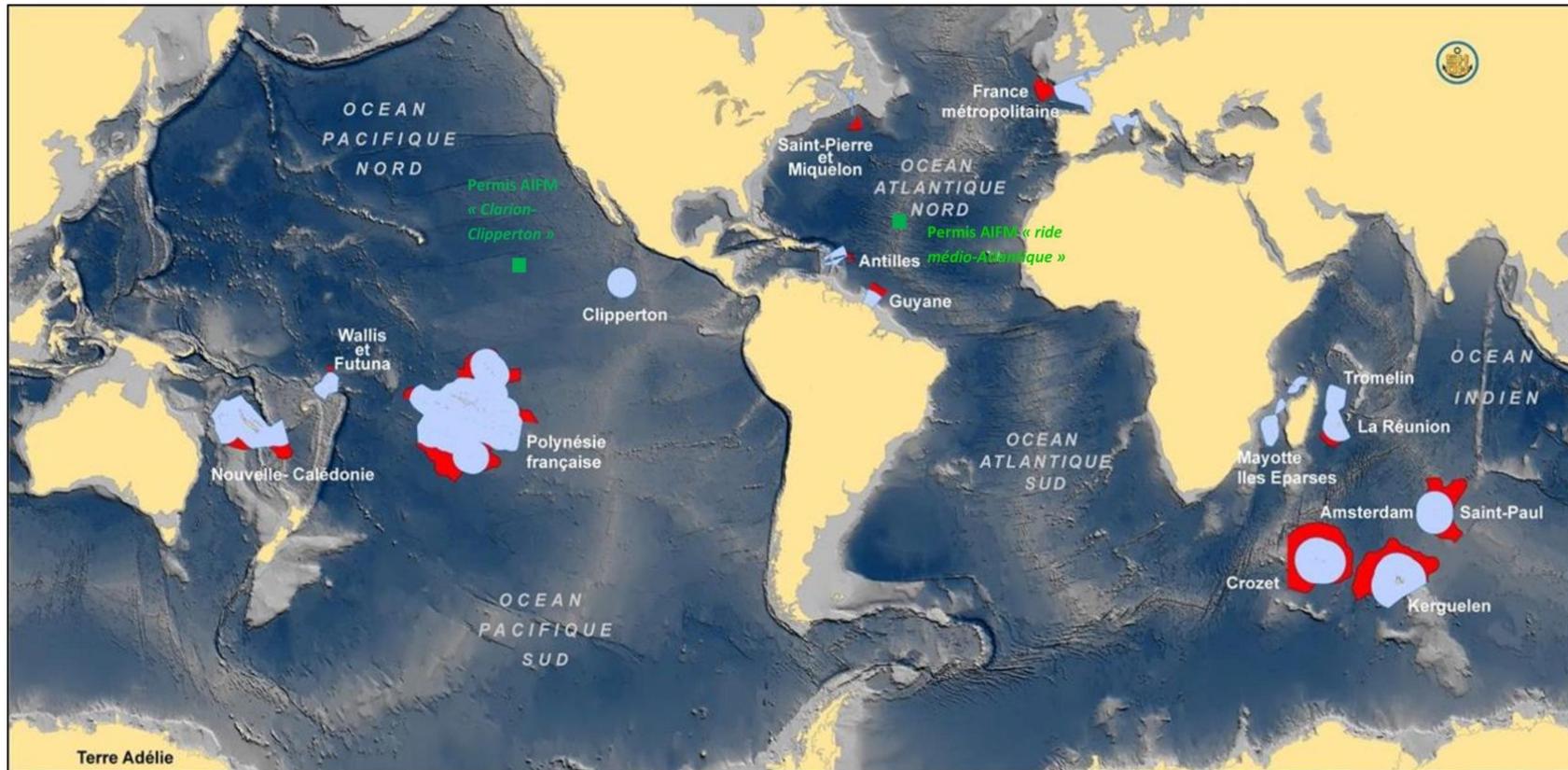


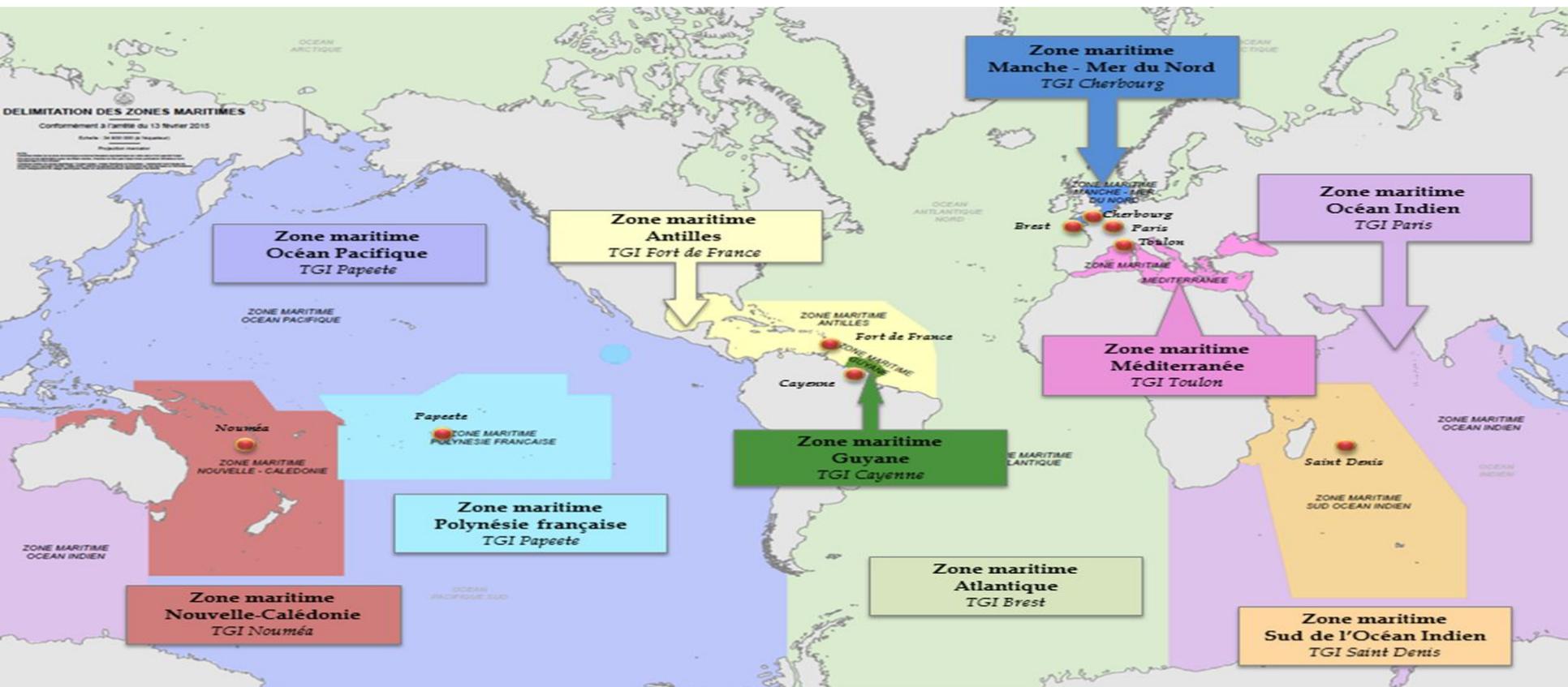
PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Constat

Secrétariat général de la mer





Tribunal de Grande Instance



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La France dispose du deuxième espace maritime mondial, derrière celui des États-Unis. Grâce aux ZEE, il s'étend sur près de 11 millions de km² et borde près de 20 000 km de côtes.

Avec un chiffre d'affaires de 750 milliards d'euros en 2018, l'économie bleue de l'UE se porte bien.

Selon les données économiques maritimes françaises 2021 publiées par l'IFREMER, l'économie bleue française pèserait 1,5 % du PIB français (plus de 40 milliards de valeur ajoutée) et 525 000 emplois, soit 1,8 % des emplois nationaux



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **L'économie bleue présente une importance croissante : Le secteur de l'économie maritime ou économie bleue s'est considérablement développé : selon l'OCDE, il représente aujourd'hui 1 500 milliards de dollars, chiffre qui devrait doubler d'ici 2030**
- **Les activités économiques liées aux mers, océans et zones côtières représentent une opportunité pour la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois et la santé des écosystèmes économiques**
- **Elle représente une partie importante de l'économie régionale, en métropole comme en outre-mer (pour rappel: étude menée par la Direction Générale des Outre-mer dans le cadre de la mise en place d'une feuille de route de l'économie bleue)**



PREMIER MINISTRE

Liberté

Égalité

Fraternité

Les besoins

Secrétariat général de la mer



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **Les besoins:**
- **Pour le pilotage des politiques publiques (en matière fiscale, en 2021, les dépenses fiscales et taxes affectées représentaient 660 M€. En tout, près de 2 milliards d'euros affectés à l'ambition maritime et littorale de la France.)**
- **Pour la stratégie nationale de la mer et du littoral et la révision des Documents stratégiques de façade (DSF) : Objectifs 6 : indicateurs : nombre d'emplois de l'économie maritime, valeur ajoutée de l'économie maritime.**
- **Pour la mise en œuvre des politiques liées à l'emploi: formation, apporter une réponse aux métiers en tension, mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois dans les filières.**



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **Les besoins:**
- **Ces données sont également nécessaires à la mise à jour du document de référence « Panorama de l'Economie Bleue » (produit par le SGMER et le Cluster maritime français)**
- **A noter, de fortes attentes des acteurs en région dans les politiques de formation et d'attractivité des métiers (filières, services déconcentrés de l'Etat, Régions, Observatoires régionaux ou inter régionaux, CCI, organismes de formation...).**



- **Une enquête permettrait de combler les lacunes des données existantes**
- **L'évaluation des contours de l'économie bleue est étroitement liée à sa mesure : seule une telle enquête permettra de prendre en compte des secteurs d'activités par rapport à la mer et au littoral.**
- **En effet, le système statistique français ne permet pas de mesurer le poids de l'économie bleue en France ou dans les régions françaises, l'entrée par le caractère maritime n'existant pas .**
- **Bien que certains codes NAF fassent apparaître le côté maritime des activités économiques (Code 03.11Z- pêche en mer), toutes les activités en lien avec la mer ne peuvent être identifiées à partir de ces derniers.**



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **C'est le cas par exemple des activités de formation aux métiers de la mer classées dans des codes NAF 85 -Enseignement**
- **de l'administration publique maritime classée dans le code 84.11Z – Administration publique générale.**
- **des énergies marines renouvelables (classées dans le code NAF 35.11Z - Production d'électricité)**
- **Les codes NAF associés aux activités sportives, récréatives et de loisirs ne distinguent pas non plus celles qui se déroulent sur la terre, sur le littoral ou en mer**



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **On peut également ajouter que certaines activités qui se trouvent dans la chaîne de valeurs des activités maritimes mais qui ne sont pas exclusivement destinées à ces dernières.**
- **Par exemple:**
- **La construction d'un navire peut faire appel à un bureau d'études, à une entreprise spécialisée en peinture ; ces entreprises pouvant consacrer une part de leurs activités à la production d'autres biens et services qui n'ont aucun lien avec la mer (par exemple, peinture des bâtiments) .**



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **L'enquête filière permettrait également**
- **De stabiliser le périmètre d'activités (activités prises en compte, périmètre géographique) et de disposer de données qui permettraient une meilleure comparabilité :**
- **Par exemple : le poids de la valeur ajoutée et de l'emploi en 2019 :**
 - **Données Ifremer (en 2019: 520 000 emplois - 43,3 Mds de Valeur Ajoutée**
 - **Données Observatoire européen : en 2019 : 378 000 personnes employées en F, VA : 22,55 Mds d'euros de VANB**
- **S'agissant du périmètre géographique, nécessité de disposer de données au niveau national, régional mais aussi au niveau départemental (important en matière d'emplois et de formation).**



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **L'enquête filière permettrait de disposer**

Pour les Outre-mer, de données complétées.

Le poids de l'économie bleue dans les Outre-mer est particulièrement important

L'économie bleue représente déjà une part significative de l'économie des Régions ultra périphériques françaises, qui, dans un contexte de robustesse statistique limitée, peut être estimé entre 5 et 10% du PIB.



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

- **L'enquête filière permettrait également de disposer**
- **De données s'agissant de secteurs émergents :**
 - **les énergies maritimes renouvelables**
 - **les activités liées à la préservation de l'environnement marin et littoral (recherche, gestion des ressources, impact du changement climatique)**
 - **l'économie circulaire liée au maritime (retraitement, déconstruction des bateaux)**
 - **les activités liées à l'éducation à la mer**



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de la mer

En conclusion:

La portée nationale de cette enquête sera une première en partenariat avec le SGMER et la DGAMPA .

Cette action permettra d'avoir une vision globale sur le poids socio-économique des filières de l'économie bleue non seulement s'agissant des activités « cœur mer » mais également périphériques, en métropole comme dans les Outre-mer.